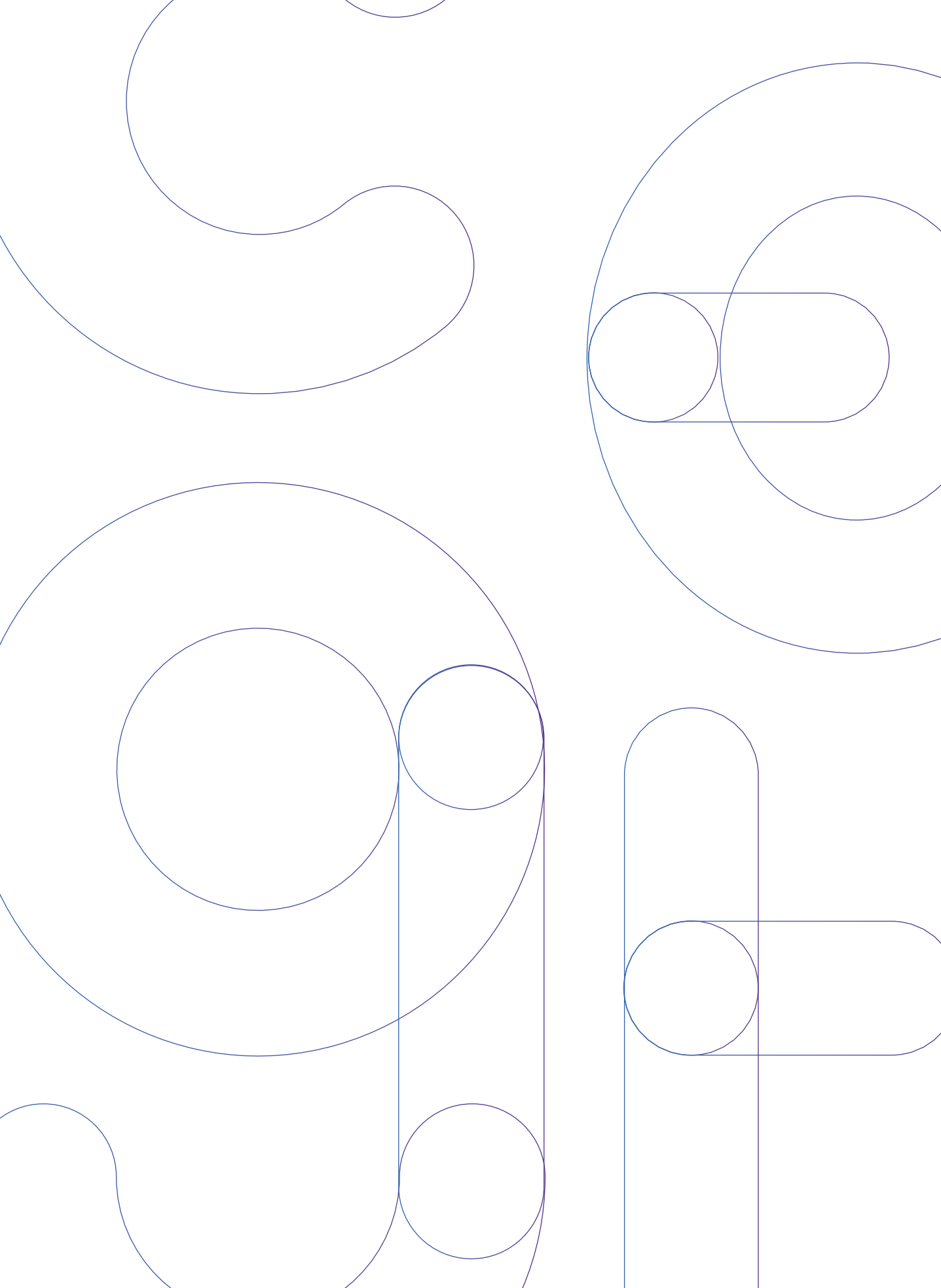




RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACCOMPAGNER
ET FAIRE RÉUSSIR
LES TERRITOIRES

**Commissariat général
à l'égalité des territoires**





• Partie 1 •

Nos actions pour accompagner et faire réussir les territoires

12

14

Se mobiliser pour les habitants des quartiers prioritaires

18

Soutenir les dynamiques de tous les territoires

23

Donner accès aux services et au numérique

26

Développer l'innovation, l'emploi et l'économie dans les territoires

30

Favoriser l'émancipation des jeunes par l'éducation

32

Développer une politique de cohésion européenne

4. Nos équipes

5. Éditorial

6. Nos missions

7. Chiffres clés

8. Notre organisation

9. Notre écosystème

10. Nos événements clés



• Partie 2 •

Comprendre, animer, communiquer

34

36

Comprendre les enjeux territoriaux

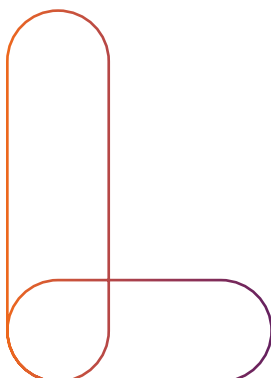
42

Dialoguer avec les réseaux et former les acteurs de terrain

44

Communiquer et animer les débats





**e Commissariat
général à l'égalité
des territoires
a inscrit son année
2018 sous**

le signe du changement et de la transition.

Le changement, tout d'abord, avec un changement de méthode. Nous avons acquis une expertise concernant la co-construction de nos politiques publiques et la mise en avant des engagements partenariaux. Cette expertise s'est traduite cette année à travers nos différentes actions. Citons, par exemple, la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, le programme Action Cœur de Ville, le programme Territoires d'industrie et le rapport Cohésion, pour la dimension partenariale, mais aussi les plans et contrats spécifiques pour les territoires dits fragiles ou en reconversion comme le contrat

« Sambre-Avesnois-Thiérache », et bien sûr la mise en œuvre des fonds européens. Nous avons démontré notre savoir-faire sur ces sujets et notre rôle de proximité. Le changement, c'est aussi le changement de notre environnement. Avec la création d'un « grand » ministère dédié à la Cohésion des territoires et aux Relations avec les

**« Nous serons
prêts à répondre
aux défis posés
par la création
de l'Agence
nationale de
la cohésion des
territoires. »**

collectivités territoriales, le président de la République et le Premier ministre ont lancé un signal fort quant à la priorité donnée aux thématiques portées par le CGET. C'est une source de motivation supplémentaire pour nous que de répondre à ce défi et à cette exigence.

La transition, ensuite, c'est bien évidemment la mission de préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, que le Premier ministre m'a fait l'honneur de me confier. Cette Agence, qui verra le jour en 2019, concrétisera cette transformation dans nos manières de travailler, pour une offre de services innovante pour les territoires et au service de leurs projets. En ayant entamé le renouvellement de nos pratiques professionnelles, en étant déjà davantage à l'écoute des territoires, en assurant un meilleur suivi de nos actions, nous serons prêts, je n'en doute pas, à répondre aux défis posés par la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et au changement de paradigme qu'elle porte quant aux relations entre l'État et les collectivités territoriales.

Tout ce travail, aujourd'hui du CGET et demain de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, n'est possible que par l'investissement et l'engagement sans faille de l'ensemble des agents. Et je veux aussi saluer l'implication des équipes du CGET dans la réflexion sur la création de cette Agence. Chacune et chacun des agents œuvre pour la réduction des inégalités et la cohésion des territoires, avec nos nombreux partenaires institutionnels, dont je veux mettre en exergue ici l'engagement et que j'associe à mes sincères remerciements.



SERGE MORVAN,

commissaire général à l'égalité des territoires

Le Commissariat général à l'égalité des territoires est un service de l'État placé sous l'autorité du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Agir pour la cohésion des territoires

Le CGET stimule les coopérations et les dynamiques territoriales mais concentre également son action sur les territoires les plus fragiles en milieu urbain comme en milieu rural.

Conseiller le Gouvernement

Le CGET conseille et appuie la ministre, les ministres placés auprès de la ministre et, plus généralement, le Gouvernement dans ses politiques de cohésion des territoires, de lutte contre les inégalités territoriales et de soutien au développement des territoires. Il assure le suivi de ces politiques et la mise en œuvre directe de certains programmes et dispositifs, en lien avec les collectivités territoriales.

Adapter les politiques publiques aux territoires

Quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales, espaces périurbains, littoraux et montagne. Le CGET prend en compte la diversité et les besoins de chaque territoire et s'emploie à adapter les politiques publiques à leurs spécificités.

Analyser les évolutions et prévenir les inégalités

Par ses travaux d'observation, ses études et son activité de prospective, le CGET produit des cartes, rapports et analyses sur les territoires pour orienter les politiques publiques et prévenir les inégalités. Pour mener cette mission, le CGET assure également l'animation de l'Observatoire national de la politique de la ville et de l'Observatoire des territoires.

Développer de nouvelles politiques

Pour répondre aux mutations économiques et sociales, le CGET aide les territoires à développer leur potentiel en stimulant l'activité économique, en accompagnant les transitions démographique, écologique et numériques, et en promouvant l'expérimentation et l'innovation.

Communiquer

Le CGET met à disposition les connaissances sur les territoires et diffuse l'information relative aux politiques publiques en faveur de la cohésion des territoires.

Mobiliser les réseaux et les citoyens

Pour la réussite des territoires, le CGET mobilise tous les acteurs concernés : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, associations d'élus, grands opérateurs nationaux, monde associatif et de la recherche, acteurs de terrain et citoyens.

Tiers-lieux



110 millions d'euros
sur trois ans pour créer
300 Fabriques des territoires

28

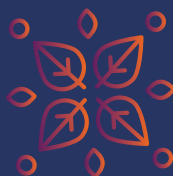
milliards d'euros
issus des fonds européens
coordonnés par le CGET,
autorité de gestion
interfonds, dans le cadre
de la programmation
2014-2020

8 500 & 27 500
associations financées **actions**

en faveur des habitants des quartiers

10

milliards d'euros
pour le nouveau
programme national
de renouvellement
urbain (NPNRU)



485

contrats de ruralité
signés dans tous
les départements

4 000



adultes relais
facilitent la médiation sociale
dans les quartiers

1 000

postes supplémentaires
en 2019



13 000

projets recensés sur
carrefourdesinnovationssociales.fr

1 200

conseils citoyens
impliqués dans l'élaboration
et le déploiement des contrats
de ville et dans les projets
de renouvellement urbain



435

contrats de ville
en cours

30 000
offres de stages

pour les collégiens
des établissements situés
en Réseau d'éducation
prioritaire renforcé (Rep +)



1 350

**maisons
de services
au public**

créées sur
tout le territoire au
1^{er} janvier 2019



10 000 **emplois**

créés ou préservés en moyenne, chaque année,
grâce à la prime d'aménagement du territoire (PAT)

31

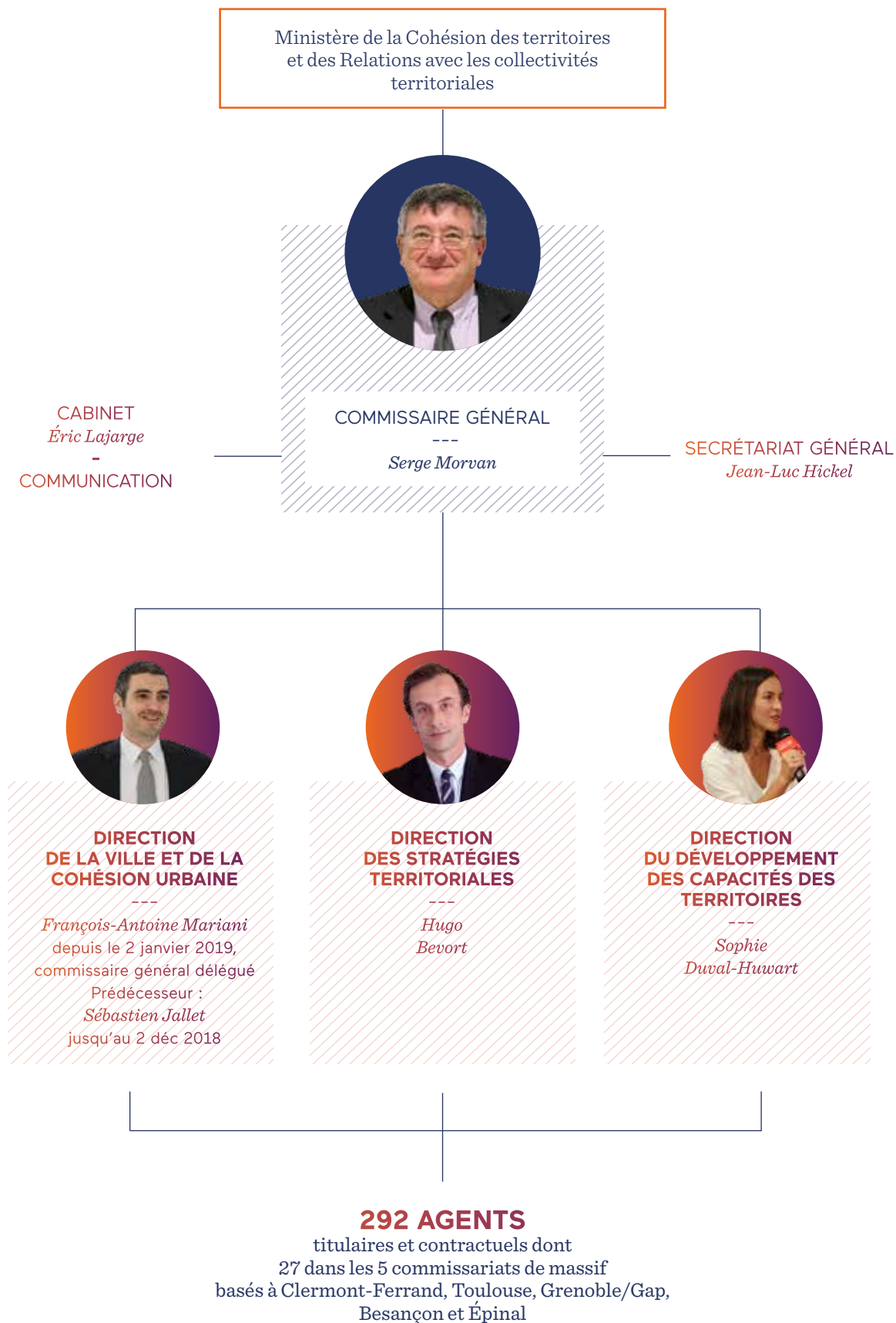
**milliards d'euros
apportés par l'État,**
les régions et autres collectivités sur la période
2015-2020 pour les contrats de plan État-Région



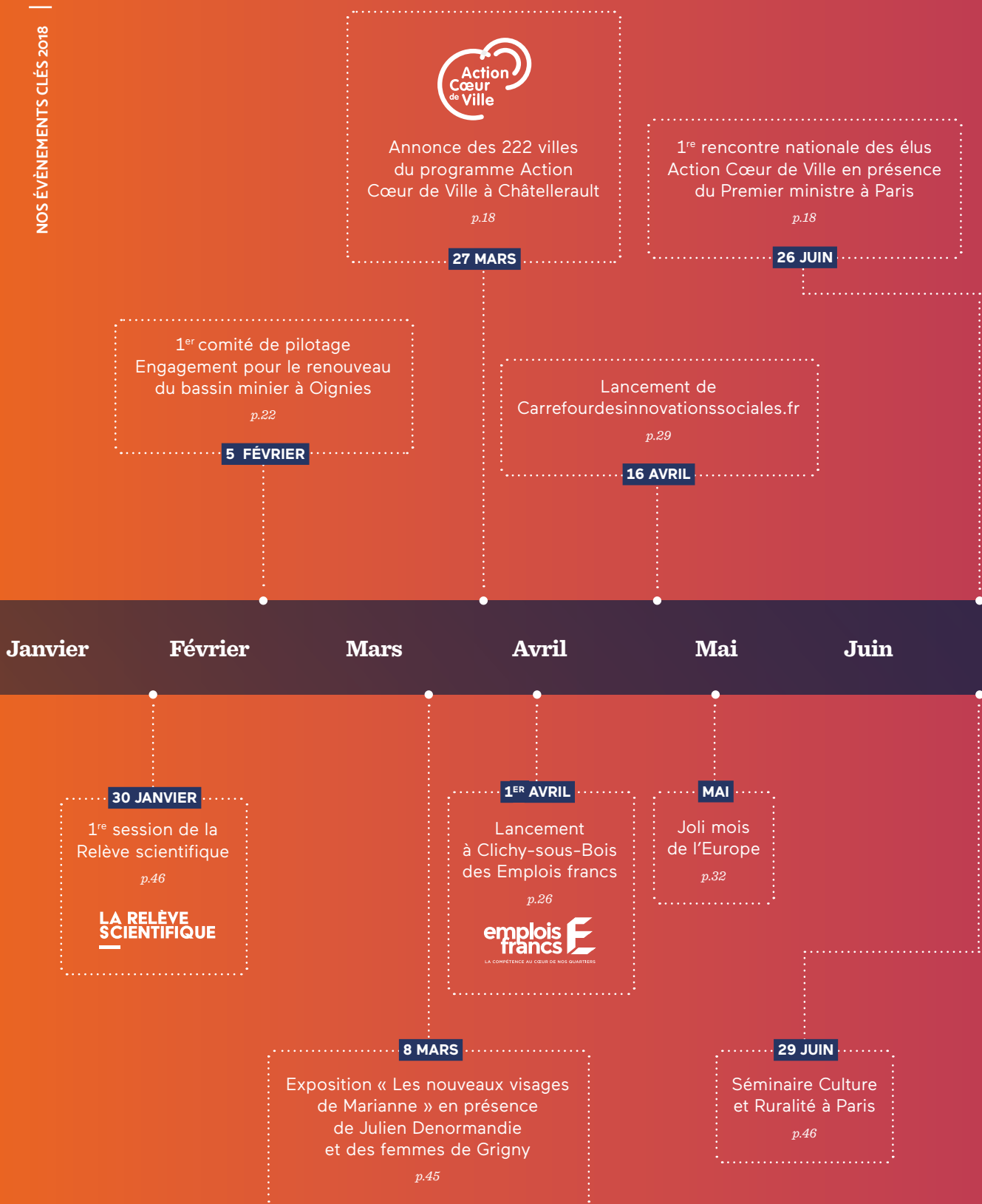
**milliards
d'euros**

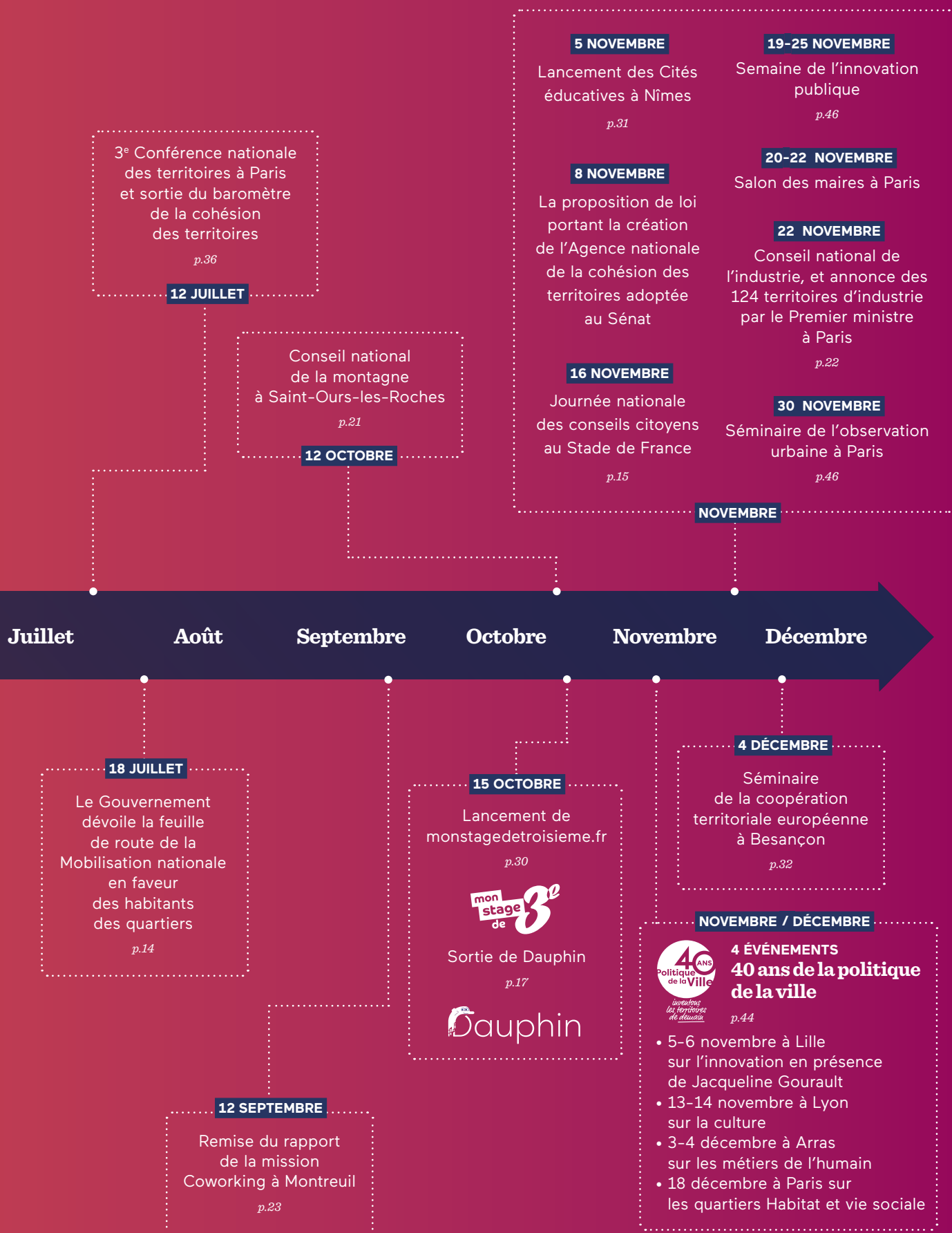
pour redonner
de l'attractivité et
du dynamisme à
222 villes moyennes

5











• Partie 1 •

Nos actions pour accompagner et faire réussir les territoires

• Rapport d'activité 2018 •

14

Se mobiliser
pour les habitants des
quartiers prioritaires

18

Soutenir
les dynamiques de
tous les territoires

23

Donner accès
aux services et
au numérique

26

Développer
l'innovation, l'emploi
et l'économie dans
les territoires

30

Favoriser
l'émancipation des
jeunes par l'éducation

32

Développer
une politique de
cohésion européenne

—— Politique de la ville

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Une volonté : changer le quotidien des habitants des quartiers. Le 22 mai 2018, le président de la République a dévoilé les orientations de cette mobilisation nationale.

INTERVIEW



Sébastien Jallet

•
Commissaire général délégué,
directeur de la Ville et de la Cohésion
urbaine de janvier 2016
à décembre 2018



Quelle est la suite de l'appel à la mobilisation nationale lancé par le président de la République le 14 novembre 2017 à Tourcoing ?

SÉBASTIEN JALLET : Le 18 juillet 2018, en Conseil des ministres, le Gouvernement a adopté une feuille de route qui vient concrétiser, avec 40 décisions, les deux grandes finalités assignées par le président de la République à la nouvelle politique de la ville :

- « *Remettre la République au cœur des quartiers* » et y ramener le droit commun, afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs.
- « *Favoriser l'émancipation de leurs habitants* », la mobilité et l'insertion par l'éducation et l'emploi, pour un égal accès de tous aux opportunités.



Faire de la co-construction
**une modalité ordinaire
de l'action publique**



En quoi cette mobilisation s'appuie-t-elle sur une méthode inédite ?

S. J. : La mobilisation nationale est d'abord un changement de méthode pour impulser des dynamiques avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et faire de la co-construction une modalité ordinaire de l'action publique. Les neuf mois écoulés ont donné lieu à une concertation à la fois nationale et locale inédite par son ampleur. Animé par le ministère de la Cohésion



Le ministre Julien Denormandie lors de la journée nationale des conseils citoyens, le 16 novembre au Stade de France.



5,4

millions d'habitants

dans les 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville

des territoires en lien avec CGET, le travail de co-construction s'est appuyé sur dix groupes de travail nationaux et s'est traduit par dix cahiers élaborés par les élus locaux, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les habitants via les conseils citoyens. Les préfets ont également animé des concertations locales, rassemblant plus de 15000 participants. En outre, le Pacte de Dijon et le PaQte – pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises – impliquent les intercommunalités et les entreprises.

Agir concrètement en faveur des habitants des quartiers : comment fait-on ?

S. J. : Il faut concrétiser sur le terrain le plan d'actions interministérielles adopté sous l'égide du Premier

ministre. Cette feuille de route s'appuie sur un engagement financier puissant, chiffré à près de 3 milliards d'euros supplémentaires par an. En lien étroit avec le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, le CGET va à présent être concentré sur l'application des décisions prises, en lien avec tous les ministères, les préfets délégués et les sous-préfets ville pour qu'elles se traduisent sur le terrain : les contrats de ville vont être renouvelés pour cela en 2019 et seront prolongés jusqu'en 2022.

EN BREF

460

conseillers citoyens

ont été formés au renouvellement urbain depuis 2016. 200 d'entre eux se sont rassemblés au Stade de France le 16 novembre, aux côtés de Julien Denormandie, d'élus locaux et de professionnels de la politique de la ville. Une journée entièrement consacrée aux échanges directs, nourris et productifs sur

l'implication des habitants dans les programmes de renouvellement urbain et sur la formation proposée par l'École du renouvellement urbain et le CGET. Cette dernière permet aux conseillers citoyens de gagner en compétences et de s'investir pleinement dans la transformation de leurs quartiers.

10

milliards d'euros
en 2018

dont 1 milliard par l'État ;
2 milliards par
Action Logement ;
2 milliards par
le monde HLM.



_____Renouvellement urbain

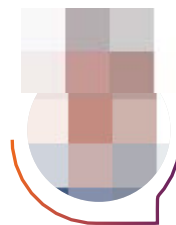
Accélérer la transformation des quartiers

Les crédits du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ont été doublés en 2018, passant de 5 à 10 milliards d'euros. Ces crédits, gérés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), sous tutelle du CGET, permettront d'amplifier le renouvellement urbain de 480 quartiers – 216 quartiers d'intérêt national et 264 quartiers d'intérêt régional – qui connaissent des dysfonctionnements urbains importants. Plusieurs mesures de simplification et d'accélération de la mise en œuvre du NPNRU ont été adoptées le 25 mai 2018 et les semaines suivantes par l'Anru.

Pour dépasser les blocages et entamer au plus vite les grandes transformations des quartiers, plusieurs opérations bénéficient d'un financement amélioré :

- démolition de logements sociaux ;
- reconstruction de logements sociaux en zone tendue ;
- interventions sur les copropriétés très dégradées.

À la fin de l'année 2018, plus d'un tiers des 480 quartiers ont vu la première phase de leur projet validée, et 4 milliards d'euros ont déjà été mis à la disposition des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour enclencher la dynamique rapide des mises en chantiers. La nouvelle souplesse des conventions de renouvellement urbain permet de s'adapter à l'échelle et au degré de maturité des projets, et ainsi de répondre aux besoins de chaque territoire.



OLIVIER KLEIN,
président du conseil d'administration de l'Anru

En un an, l'Anru a totalement changé de dynamique. Si la première partie de 2018 est restée marquée par un contexte difficile pour l'aboutissement des projets, le second semestre est assez exceptionnel en rythme de validation des projets, avec près de 180 projets validés et 4,3 milliards d'euros mis à la disposition des collectivités. Ces résultats viennent confirmer la capacité de cette Agence à trouver des solutions au plus près des besoins des territoires. La vie des habitants des quartiers va concrètement changer dès 2019, et dans les dix prochaines années, grâce au NPNRU.

10 900

porteurs de projets dont
8 500 associations de proximité

4 000

adultes-relais
et 760 postes Fonjep

— Soutien aux acteurs locaux

8 500 associations soutenues en 2018

Dans le cadre du programme 147, 319 millions d'euros ont été mobilisés, en 2018, pour réduire les inégalités territoriales : gérés par le CGET qui pilote l'allocation des fonds, s'assure des actions menées et veille au partage d'expériences, ce sont 260 millions d'euros qui ont été versés aux associations et porteurs de projet, permettant une action accrue sur les quartiers et la concrétisation de 27 500 actions.

« Dauphin », un portail unique pour les associations



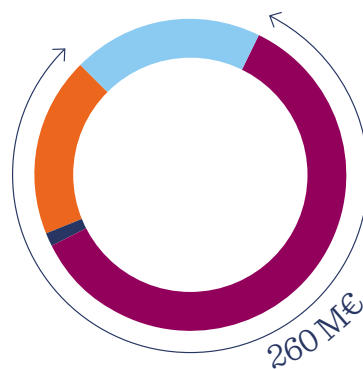
Simplifier les démarches administratives pour les demandes de subvention

des associations : c'est une première étape avec le portail « Dauphin » ! Mis en place dans sa première version le 15 octobre 2018, le portail doit répondre directement aux besoins des associations de proximité en leur proposant un guichet unique.

Grâce à une instruction partagée des dossiers, l'État et les collectivités territoriales peuvent mieux répartir les moyens et accélérer les délais de paiement, permettant aux associations de réaliser plus facilement leurs projets. La simplification du travail des associations, notamment les plus petites, et des relations avec l'État et les collectivités territoriales est une priorité du président de la République, du Gouvernement et des ministres chargés de la Cohésion des territoires et de la Ville. D'autres dispositifs vont ainsi être mis en place en ce début d'année 2019.

SITE INTERNET  usager-dauphin.cget.gouv.fr

319 millions d'euros mobilisés en 2018



- 193 M€ : soutien aux associations et porteurs de projet
- 63 M€ : réussite éducative
- 4 M€ : aides versées aux postes Fonjep
- 59 M€ : postes d'adultes relais

« Avant le portail Dauphin, le porteur de projet devait envoyer une demande de financement à chaque partenaire du contrat de ville. Désormais, il y a un seul dossier à déposer, entièrement dématérialisé. Un gain de temps précieux pour les associations ! »

Olivier Forner,
responsable de la plateforme Dauphin



 **5**
Plus de
milliards d'euros
mobilisés sur cinq ans

 **1/4**
de la population
française réside dans
une ville moyenne

— Action Cœur de Ville

Un programme national pour redynamiser les villes moyennes

On compte 222 villes retenues dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, lancé le 27 mars 2018, à Châtelleraut (Vienne) et coordonné par le CGET.



INTERVIEW

Jean Guiony

Coordinateur de politiques publiques, pour le programme Action Cœur de Ville

Quels sont les objectifs du programme Action Cœur de Ville ?

JEAN GUIONY : Habitat, commerce, création d'emplois, transports et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, usage du numérique... : le programme Action Cœur de Ville vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes. Pour ce faire, le CGET s'attache à garantir la différenciation et la transversalité du programme : il assure l'implication de tous les acteurs nécessaires dans des projets intégrant toutes les dimensions de revitalisation des centres-villes.

Comment se décline-t-il ?

J. G. : Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation s'inscrivent dans une convention entre la commune, son intercommunalité et les partenaires publics et privés du programme. Action Cœur de Ville se décline en cinq axes :

- réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- développement économique et commercial équilibré ;
- accessibilité, mobilité et connexions ;
- mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- accès aux équipements et aux services publics.

Les premières rencontres nationales, un temps fort !

J. G. : Le 26 juin dernier, les élus des 222 collectivités étaient conviés à une première rencontre nationale, au CGET, à Paris, ouverte par le commissaire général Serge Morvan et marquée par l'intervention du Premier ministre Édouard Philippe. Les élus ont salué ce programme ambitieux, qui vise à soutenir des projets concrets, conçus par les villes, pour lutter contre la désertification de leur centre-ville, en réhabilitant les logements anciens et dégradés qui s'y trouvent, en y maintenant une offre commerciale et de services dynamique, en développant les transports ou en valorisant le patrimoine.

ÉTUDE 

Le Tourisme dans les villes moyennes

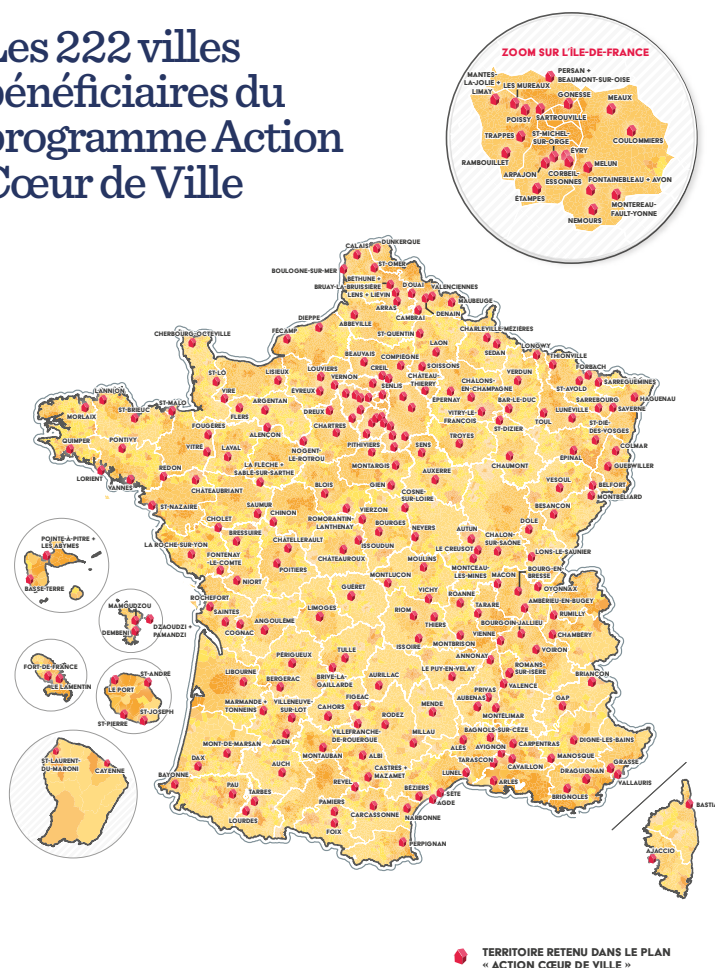
Ménée par le CGET avec Atout France et Villes de France, cette étude met en avant les potentialités et faiblesses de l'attractivité touristique des villes moyennes.

Le programme Action Cœur de Ville répond aux grandes transformations du territoire : métropolisation, centralisation régionale, développement de grands ensembles commerciaux et réurbanisation.

Il faut aider les villes moyennes à s'adapter à ces évolutions.

Édouard Philippe,
Premier ministre, le 26 juin 2018

Les 222 villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville



La question de l'action
publique en faveur des habitants
et des territoires ruraux est
**une priorité du président
de la République et
du Gouvernement
pour 2019.**

—— Ruralité

Agir pour le développement des territoires ruraux

Une évaluation à mi-parcours des 485
contrats de ruralité a été réalisée en 2018.
Ces contrats, qui arrivent à échéance
en 2020, sont plébiscités par les élus
et les acteurs locaux. 446 millions

d'euros leur ont été consacrés en 2018.

Le CGET réfléchit, d'ores et déjà, en lien avec les acteurs concernés, à l'évolution de ces contrats pour qu'ils fédèrent davantage de partenaires, publics ou privés, et couvrent l'ensemble du champ des politiques publiques. Parallèlement, l'expérimentation en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, dans laquelle 53 villes lauréates sont inscrites, se poursuit. Après la phase d'identification des besoins, fortement soutenue par des crédits d'ingénierie – 13,5 millions d'euros du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) dont le CGET assure la gestion –, les collectivités lauréates sont entrées dans une phase plus opérationnelle, grâce notamment à l'appui de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), qui mobilise 200 millions d'euros de crédits sur cinq ans.



485

contrats de ruralité



____ Montagne

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires de juin 2017 à octobre 2018 et Joël Giraud (à droite), le 12 octobre.

Le Conseil national de la montagne, une forme de coopération unique en Europe

Le Conseil national de la montagne (CNM), présidé par le Premier ministre et dont le CGET assure le secrétariat général, s'est réuni, le 12 octobre dernier, au volcan de Lemptégy (Puy-de-Dôme), dans sa nouvelle composition issue de la loi Montagne II :

il compte désormais 80 membres, représentant quatre collèges : élus ; comités de massif ; acteurs socio-économiques ; associations et gestionnaires des parcs naturels.

La commission permanente du CNM, présidée par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, a quant à elle constitué son programme de travail et organisé six groupes thématiques, dont :

- développement économique ;
- emploi et saisonnier ;
- coopération européenne et transfrontalière ;
- mobilités ;
- accès aux services ;
- tourisme de 4 saisons.

La France présidera la Stratégie macrorégionale alpine en 2020 !

L'assemblée générale de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera), réunie à Innsbruck (Autriche) en novembre dernier, a désigné la France pour en assumer sa présidence en 2020. La Suera associe les 7 États et les 48 régions de l'Arc alpin. Le CGET est coordonnateur national pour la France. Outre les ministères compétents, 3 régions françaises sont impliquées dans la Suera : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



FRÉDÉRIQUE GOMEZ,
Commissaire du Massif central

Un des enjeux identifiés par le comité de massif du Massif central est l'accompagnement de la filière agricole et agroalimentaire.

L'agriculture de montagne, pour être compétitive, doit se différencier par l'innovation, la qualité de ses produits et son organisation. Cette année, nous avons accompagné une démarche collective de la filière bovine qui vise à promouvoir l'élevage à l'herbe en prenant en compte les attentes des consommateurs et qui permet une juste rémunération de l'éleveur. Les produits sont commercialisés sous la marque Altitude 1886. Cet exemple illustre bien une de nos missions au quotidien : l'accompagnement de projets transversaux et collectifs.

Bassin minier

L'engagement pour le renouveau du bassin minier, programme ambitieux sur dix ans de l'État avec la région Hauts-de-France, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et les intercommunalités, a tenu son premier comité de pilotage le 5 février 2018.

Les premières mesures ont immédiatement été mises en place pour améliorer le cadre et les conditions de vie des 1,2 million d'habitants concernés : exonération fiscale pour encourager la création d'entreprises et l'emploi local, 23 000 logements à réhabiliter dont 7 400 dès 2019...

124

territoires d'industrie,

regroupant 435 EPCI à fiscalité propre, ont été identifiés, le 22 novembre, dans le cadre d'une mission initiée par le Premier ministre et accompagnée par le CGET et la Direction générale des entreprises, impliquant les services de l'État, les régions et les intercommunalités. Ces territoires à forts enjeux et savoir-faire industriels auront accès à un « panier de services » de l'État et ses opérateurs, représentant 19 engagements et la priorisation d'environ 1,3 milliard d'euros mobilisables pour répondre à quatre besoins : recruter, attirer des projets, innover et simplifier.

ÉTUDES

Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires : L'industrie dans les territoires français

En détail :

Regards croisés sur les territoires industriels

5 plans de revitalisation

Le CGET anime, pilote et coordonne les travaux d'élaboration de pactes territoriaux pour le développement de certains territoires en prise à des difficultés particulières ou en reconversion industrielle. Quatre plans étaient en cours de finalisation au 31 décembre - la Nièvre, la Creuse, les Ardennes et Fessenheim - et un cinquième, pour la réussite du territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, a été signé en novembre 2018. Le CGET assure également le suivi du Pacte d'avenir pour les Pays-de-la-Loire et du Pacte girondin avec la Bretagne. Le CGET est responsable de la coordination interministérielle de ces démarches en lien avec les préfets.

Revitalisation des zones de défense

Depuis 2008, la fermeture de sites de défense a donné lieu à 32 contrats de redynamisation de site de défense (CRSD) et 30 plans locaux de redynamisation (PLR) qui ont généré 10 000 emplois directs, et 11 000 emplois supplémentaires sur le point de se concrétiser. Adaptés aux besoins des territoires, ces contrats,

coordonnés par le CGET avec le ministère des Armées, évoluent en fonction des projets des collectivités. Déployés sur cinq ans, les CRSD portent sur des activités touristiques ou culturelles, la création de logements sociaux et le développement économique.

Outre-mer

Le 28 juin, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, a remis au président de la République, le Livre bleu devant constituer la feuille de route du quinquennat pour ces territoires, résultant des Assises des Outre-mer lancées en octobre 2017. La politique du Gouvernement va ainsi s'appuyer sur 4 grandes priorités : la création d'emplois ; le renforcement de l'ancrage régional de chaque territoire ultramarin ; le soutien à la croissance verte et bleue ; la prise en compte de la différenciation. Le CGET, qui a participé activement aux travaux auprès du rapporteur général des assises, est associé à la mise en œuvre de plusieurs mesures du Livre bleu dont les plans et les contrats de convergence.



2
millions d'utilisateurs
en 2017, contre 500 000
en 2015

— Numérique

Soutenir et accélérer la dynamique des tiers-lieux dans les territoires

La mission Coworking, menée par le CGET aux côtés de Patrick Lévy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, a permis de mesurer le potentiel des tiers-lieux à générer des activités sur les territoires.

Une dynamique de transformation de l'activité

La France compte près de 1800 tiers-lieux : des sites hybrides qui permettent la rencontre d'activités, de compétences et de publics, favorisent esprit d'innovation et créativité et promeuvent de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives.

L'État s'engage pour le développement des tiers-lieux

Le 19 septembre 2018, le ministre Julien Denormandie a annoncé le lancement d'un programme national pour accélérer la dynamique des tiers-lieux. S'appuyant sur les propositions de la mission Coworking, ce programme engage un changement de posture des acteurs publics. Les mesures phares :

- création d'un conseil national des tiers-lieux ;
- soutien au développement de 300 Fabriques des territoires d'ici à 2022 ;
- engagement financier de 110 millions d'euros de l'État.

SITE INTERNET  Retrouvez le rapport mission Coworking sur cget.gouv.fr

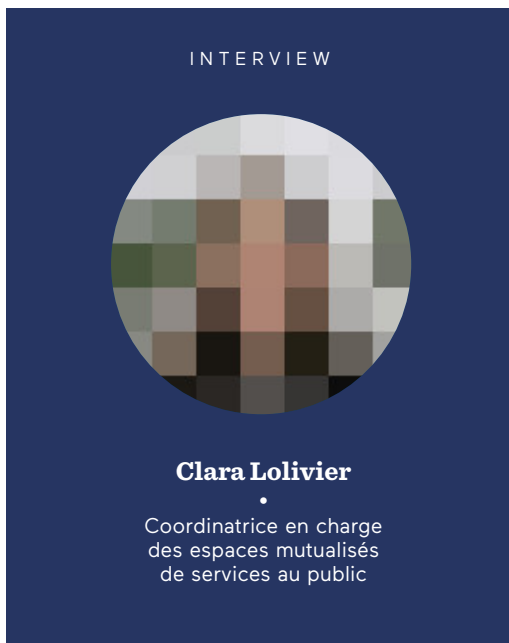
« Pendant six mois, la mission a mobilisé une très large partie de l'écosystème des tiers-lieux pour établir ses recommandations : **plus de 200 entretiens, 6 groupes de travail, 12 visites en régions et 1 100 contributions sur la consultation en ligne...** »

Emmanuel Dupont,
*responsable de la mission Stratégie
de recherche et d'innovation
au CGET*



—— Accès aux services

1350 Maisons de services au public sur le territoire



Comment garantir l'accès aux services de la vie courante dans les territoires fragiles ?

CLARA LOLIVIER : Fin 2018, 1350 Maisons de services au public (MSAP) couvrent l'ensemble du territoire, France métropolitaine comme Outre-mer. Dispositif piloté par le CGET, en lien étroit avec la Banque des territoires et La Poste, les MSAP se situent principalement dans les espaces ruraux, mais aussi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui en rassemblent plus d'une centaine. En proposant, en un lieu unique, une offre de services complète et de qualité, les MSAP sont progressivement devenues un véritable outil de proximité au service des habitants et un vecteur de cohésion territoriale.

Les MSAP, un dispositif partenarial !

C. L. : Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, d'assurance et de retraite, ainsi que le groupe La Poste sont partenaires des MSAP et constituent le socle de base de l'offre de services proposée. Ce socle s'élargit continuellement à de nouveaux partenaires, comme le ministère de l'Intérieur pour les démarches en

préfecture et sous-préfecture ou encore le ministère de la Justice. De plus, chaque Maison a la liberté d'adapter les services proposés aux besoins des habitants de son territoire, en engageant des partenariats avec d'autres opérateurs ou des associations locales.

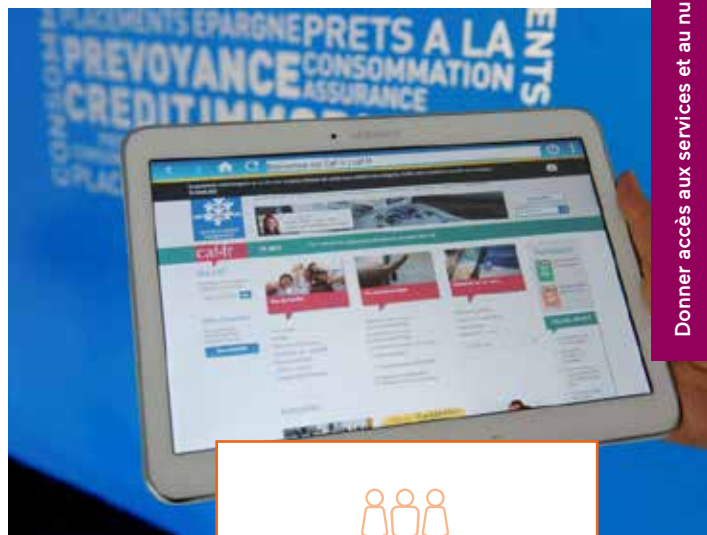
La dématérialisation des démarches administratives peut-elle être un frein pour les usagers ?

C. L. : En France, 13 millions de personnes sont en difficulté avec l'usage du numérique. Cela pose problème pour l'accès aux services, mais aussi à l'information, à la recherche d'emploi... Les MSAP sont en première ligne pour favoriser l'inclusion numérique et lutter contre « l'illectronisme » : les agents d'accueil sont là pour accompagner les habitants sur les outils numériques et les aider à s'autonomiser pour leurs démarches en ligne. Il est essentiel de maintenir une présence humaine pour favoriser le lien social, notamment auprès des populations les plus fragiles.

ÉTUDE

Stratégie pour un numérique inclusif

11 recommandations issues de travaux avec la contribution du CGET



2,6

millions d'usagers
des MSAP
en 2018

86 %

sont très satisfaits
de l'accueil et
de l'accompagnement

Source : Enquête BVA Caisse des
Dépôts – CGET, novembre 2016

EN BREF

Point d'étape : Plan France Très Haut Débit et New Deal mobile

19,6 millions de locaux sont équipés d'un accès à internet en très haut débit, dont 12,5 millions raccordables à la fibre fin 2018, soit 3 millions de plus qu'au 3^e trimestre 2017. Cette franche accélération de la couverture numérique du territoire est le fruit des efforts partagés du Gouvernement, des collectivités territo-

riales, des opérateurs de téléphonie et de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes) pour permettre à tous les Français d'avoir accès à Internet, où qu'ils soient. La couverture mobile progresse, également, avec 3 000 pylônes supplémentaires convertis en 4G depuis le début de l'année.

Emplois francs : l'expérimentation est lancée

Pour réduire le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) – il y est près de trois fois plus élevé que la moyenne nationale –, les emplois francs proposent une aide à toute entreprise ou association qui recrute un demandeur d'emploi habitant ces territoires.

INTERVIEW



Anaïs Bréaud

Sous-directrice du renouvellement urbain, du développement économique et de l'emploi

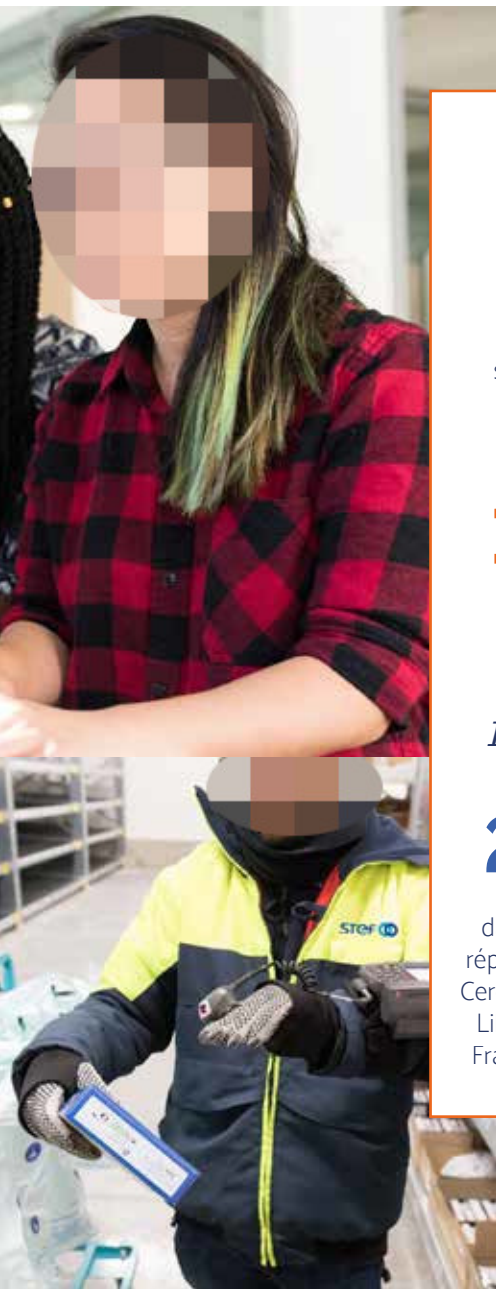


Dans quel contexte s'inscrit le dispositif des emplois francs ?

ANAÏS BRÉAUD : À diplôme, âge et parcours équivalents, les actifs des quartiers prioritaires rencontrent toujours plus de difficultés à accéder à un emploi que leurs pairs résidant hors de ces quartiers. Dans les 1514 quartiers prioritaires, le taux de chômage est de 25 %, alors que la moyenne nationale est de 9,5 %. Au-delà du déficit de formation et de qualification observé dans les QPV, cet écart de taux de chômage s'explique en partie par des phénomènes de discrimination à l'embauche liée à l'adresse et/ou l'origine. Pour accroître l'égalité des chances d'accès à l'emploi de ces habitants, le Gouvernement a initié une expérimentation des emplois francs, qui se déroule depuis le 1^{er} avril 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019 dans sept territoires.

Quels sont les objectifs de cette expérimentation et comment se déroule-t-elle ?

A. B. : Elle vise à inciter les employeurs à recruter leurs nouveaux collaborateurs dans le vivier de compétences qu'abritent ces quartiers, afin de lutter contre un chômage massif et la discrimination à l'embauche. Ce dispositif bénéficie à toute entreprise et association, affiliée à l'assurance chômage, qui recrute un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et résident d'un quartier éligible de la politique de la ville pour un CDI ou CDD d'au moins six mois.



La prime

5 000

euros

sur deux ans pour un CDD
d'au moins six mois

15 000

euros

sur trois ans pour un CDI

L'expérimentation

200 000

demandeurs d'emploi

dans 194 quartiers prioritaires
répartis sur 7 territoires (Angers,
Cergy-Pontoise, Grand Paris Sud,
Lille, Marseille, Roissy Pays de
France et la Seine-Saint-Denis)

« Sans condition d'âge, de niveau
de diplôme, d'ancienneté
d'inscription, **de temps de
travail ni de rémunération
au moment de l'embauche.** »

EN BREF

PaQte

Dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, plusieurs entreprises ont proposé de nouveaux engagements concrétisés dans le PaQte (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises). Objectifs entre 2018 et 2021 : favoriser une meilleure compréhension du monde de l'entreprise avec des accès aux stages renforcés ; faciliter l'accès à l'apprentissage ; développer l'emploi dans les quartiers avec les emplois francs, des méthodes de recrutement sans discrimination ainsi que du soutien à l'inclusion ; promouvoir les achats responsables et inclusifs...

Catalyseurs d'innovation

Financée dans le cadre du volet territorial des contrats de plan État-Région (CPER), la démarche « territoires catalyseurs d'innovation » (TCI) qui vise à encourager le déploiement de solutions nouvelles (technologiques, organisationnelles, etc.), notamment intégrées grâce au levier numérique, sur les champs du développement économique, de l'aménagement, de l'énergie et de la mobilité durable, a permis d'accompagner neuf porteurs de TCI. Un bilan consolidé est prévu dans le cadre de la prochaine évaluation des CPER.



L'entreprise Acome, basée dans la Manche, a reçu 1 million d'euros de la PAT en 2018.

—— Développement économique

22 entreprises soutenues en 2018 grâce à la PAT

——

La Prime d'aménagement du territoire (PAT), portée par le programme 112, a permis, en 2018, d'accompagner les projets de 22 entreprises et de soutenir l'emploi en région. Ce dispositif d'aide aux entreprises est examiné par la Commission interministérielle des aides à la localisation des activités (Ciala), dont le CGET assure le secrétariat général.

Deux exemples de projets soutenus

Création de 123 emplois pour l'entreprise Knauf

L'un des leaders mondiaux de la fabrication de matériaux de construction crée une nouvelle filiale à Illange (Moselle) pour produire des produits isolants à base de laine de roche pour les marchés français, allemands et le Benelux.

130 millions d'euros d'investissement et 194 emplois créés pour SNF

Leader mondial des polyacrylamides – polymères hydrosolubles employés dans la production d'eau potable, le traitement des eaux résiduaires, etc. – construit une nouvelle usine de production visant les marchés de l'industrie pétrolière et du traitement de l'eau à Gravelines (Nord).

Investissements directs à l'étranger

Dans le cadre du partenariat avec Business France, ce sont 1800 projets d'investissement direct à l'étranger qui ont été captés et diffusés aux agences régionales de développement. Près de 700 projets d'implantation/extension d'entreprises se sont concrétisés. 2018 a été aussi consacrée au renouvellement du partenariat avec Business France, concrétisé par la signature du contrat d'objectifs et de moyens 2018-2022, le 27 décembre, auquel le CGET contribue à hauteur de 6 millions d'euros.



*La PAT
en 2018, c'est*

15

millions d'euros investis



2 000

emplois créés

800

emplois maintenus

“ Avec la PAT, aide à l'investissement destinée à soutenir l'implantation ou le développement d'entreprises dans des zones économiques prioritaires, **et l'ARI, qui accompagne les projets d'excellence industrielle dans tous les territoires, le CGET s'engage auprès des acteurs économiques pour redynamiser les territoires.** ”

Étienne Kalalo,
Secrétaire général de la Ciala

EN BREF

Méditerranée Rhône – Saône

Le Conseil de coordination interportuaire de l'axe portuaire et logistique Méditerranée – Rhône – Saône (MeRS) assure le suivi de la démarche, à laquelle le Conseil interministériel de la mer a donné une nouvelle impulsion, en novembre 2018.

La Délégation interministérielle (DiMeRS), rattachée au CGET, vise à accroître la performance de la chaîne logistique à partir des voies fluviale et maritime, selon trois angles d'approche : économique, territoriale et de gouvernance. Six principaux enjeux de développement : dynamiques socio-économiques entre ports et territoires ; interfaces portuaires et massification ; tourisme fluvial et maritime ; réindustrialisation et économie durable ; foncier et plateformes logistiques ; innovation, recherche et transition numérique.

13 000
projets accessibles

sur le Carrefour des innovations sociales ! Lancé par le CGET avec ses partenaires, un moteur de recherche en open source permet de recenser, repérer et localiser les projets d'innovation sociale partout en France. En un an, une cinquantaine d'acteurs a déjà rejoint le collectif et forme une communauté qui développe et donne de la visibilité aux projets sur tous les territoires.

SITE INTERNET 
carrefourdesinnovationssociales.fr

30 000

stages de qualité

15 000

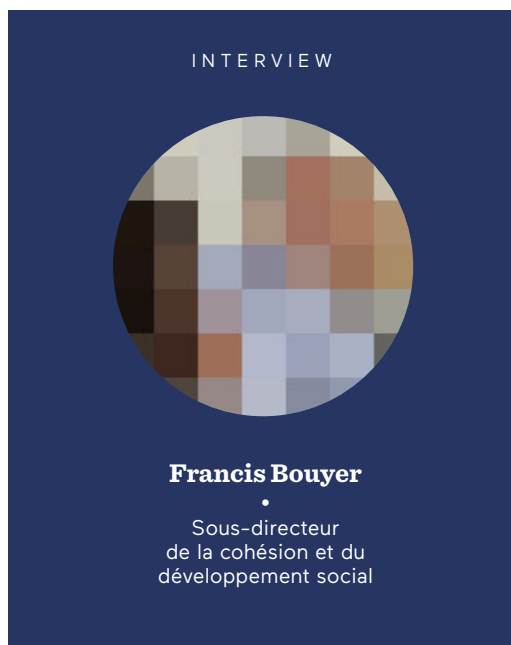
dans le secteur privé

15 000

dans le secteur public

—— Éducation

Donner les mêmes chances de réussite dès le plus jeune âge



L'éducation, un enjeu majeur de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers ?

FRANCIS BOUYER : Selon le lieu de naissance, le milieu social et l'environnement familial, les chances de réussite ne sont pas les mêmes, il y a des inégalités de destin. Pour permettre à chacun de choisir sa vie, il faut s'attaquer à ces inégalités, dès le plus jeune âge, à l'école.

Quelles sont les actions concrètes en faveur de l'éducation dans les quartiers prioritaires ?

F. B. : Une des premières mesures mise en œuvre par le Gouvernement est le dédoublement des classes de CP et CE1 situées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Dans des classes de douze élèves, les enfants sont dans un cadre d'apprentissage plus favorable pour maîtriser les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui. À la rentrée 2018, 190 000 enfants en bénéficiaient déjà ; à la rentrée 2019, 100 % des classes concernées seront dédoublées, soit 300 000 enfants. L'État agit aussi auprès du corps enseignant : une prime de 3 000 euros sur trois ans est attribuée aux 60 000 personnels exerçant dans les établissements de REP+, afin de stabiliser les équipes. Dans les quartiers où les indicateurs scolaires sont très dégradés, les communes pourront recevoir une aide financière pour créer des postes en appui aux enseignants, comme des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

Enquête de suivi des programmes de réussite éducative (PRE)



Chaque année, le CGET mène des évaluations des politiques publiques, afin de suivre leur mise en œuvre. En 2018, ont notamment été évalués les PRE, qui proposent une approche globale pour accompagner les enfants en difficulté avec une équipe de soutien pluridisciplinaire :

- 529 PRE actifs en 2017, qui couvrent 74 % de l'ensemble des quartiers prioritaires ;
- 2 600 équipes de soutien pluridisciplinaires : Éducation nationale, travailleurs sociaux, personnel médical et paramédical ;
- 9 500 établissements scolaires, plus de 101 000 enfants concernés dont 84 % bénéficiaires d'un parcours personnalisé, d'une durée moyenne de quatorze mois.

Et au niveau du collège ?

F. B. : En juillet 2018, le ministère de la Cohésion des territoires, via le CGET a lancé, avec le ministère de l'Éducation nationale, la plateforme Mon stage de 3^e : l'objectif est d'aider les collégiens qui manquent de contacts et de réseau personnel à faire leurs premiers pas dans le monde professionnel. Dès l'année scolaire 2018-2019, 30 000 stages d'observation au total sont proposés aux collégiens scolarisés en REP+.



SITE INTERNET  monstagedetroisieme.fr

EN BREF

Cités éducatives

Mobiliser l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'école – enseignants, parents mais aussi animateurs, bibliothécaires, éducateurs sportifs... – pour renforcer l'accompagnement en continu de chaque jeune vers la réussite : c'est l'objectif des cités éducatives, un label d'excellence qui sera déployé

dans une soixantaine de quartiers prioritaires dès la rentrée 2019. Coordonnés au niveau national par le ministère de la Cohésion des territoires, via le CGET, avec le ministère de l'Éducation nationale, les projets seront pensés et pilotés localement, selon les besoins et les ressources de chaque territoire.





—— Union européenne

Le futur de la politique de cohésion européenne

Face aux nombreux défis auxquels sont confrontés les pays européens – Brexit, changement climatique, flux migratoires, transition numérique –, 2018 a été une année charnière, tant pour resserrer les liens entre citoyens et Union européenne (UE) que pour déterminer le futur de la politique de cohésion européenne post-2020.

Autorité nationale de coordination des fonds européens structurels et d'investissement (Fesi), le CGET assure la bonne mise en œuvre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale en France, consacrée à la réduction des inégalités territoriales et au développement des régions les plus fragiles.

Le Joli mois de l'Europe

Rendez-vous annuel sous la coordination du CGET, le mois de mai a été l'occasion de célébrer l'Union européenne partout en France. Objectif : montrer comment l'Europe agit concrètement dans la vie

quotidienne de chacun. À Paris, l'exposition « 60 Belles Histoires » donnait à voir plusieurs réalisations cofinancées par les fonds européens.

La politique de cohésion européenne post-2020

La Commission européenne a émis, en 2018, ses propositions de budget pour la période 2021-2027. Le CGET a contribué à défendre la position française pour une meilleure prise en compte des enjeux de cohésion territoriale et garantir, par la politique de cohésion, qu'il n'y ait pas de territoires délaissés.

« L'Europe au cœur de nos villes »

Le 27 novembre, ce séminaire a mis en avant la plus-value des projets urbains intégrés à des stratégies de territoires.

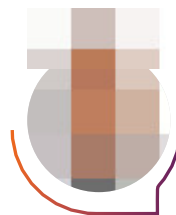
ÉTUDE

En somme

Histoire des fonds européens, mise en œuvre pour la période 2014-2020, réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion



Le séminaire sur La Coopération territoriale européenne post-2020 : le 4 décembre à Besançon, rappelait l'engagement de la France en faveur de la coopération entre pays, qui répond à des enjeux territoriaux majeurs.



ISABELLE JÉGOUZO,
Représentante de la Commission
européenne en France

La politique de cohésion est un important levier d'action pour le financement des projets !

Pour la période 2014-2020, 28 milliards ont été alloués à la France et ce sont des investissements concrets – comme le premier téléphérique en France dédié aux déplacements du quotidien à Brest ou la rénovation du plus grand magasin Emmaüs Défi – qui rendent l'Europe visible ! Avec sa proposition pour l'après 2021, la Commission veut s'assurer que tous les territoires continuent à pouvoir bénéficier de la politique de cohésion, car même les plus développés, sont confrontés à des défis importants : maîtriser la mondialisation, s'adapter aux changements industriels, se lancer pleinement dans l'innovation et la numérisation, gérer la migration sur le long terme et lutter contre le changement climatique.

Les Fesi pour la période
2014-2020 :

28

milliards d'euros
pour la France

En 2018,



des fonds engagés

EN BREF / Et au-delà de l'Europe...

Corée du Sud

Temps fort de la coopération internationale en 2018, la signature, par Serge Morvan, pour le CGET, et par Moon Jae-Ho, pour le Comité présidentiel pour un développement national équilibré, d'une déclaration d'intention, le 15 octobre. Objectif : partager

des expériences et renforcer la coopération entre les deux structures et entre la France et la Corée du Sud, qui prépare sa décentralisation. C'est le résultat de nombreux échanges et visites entre délégations qui ont émaillé l'année 2018.





• *Partie 2* •

Comprendre, animer, communiquer

• *Rapport d'activité 2018* •

36

Comprendre
les enjeux
territoriaux

42

Dialoguer avec les
réseaux et former les
acteurs de terrains

44

Communiquer
et animer
les débats

Après la crise, quatre France se dessinent

Dagnostic partagé de la France élaboré par le CGET avec les associations d'élus, le rapport sur la cohésion des territoires et son baromètre, dévoilés en juillet 2018, permettent d'établir un état des lieux des territoires français après une décennie de crise et mettent en lumière la diversité de leurs trajectoires.

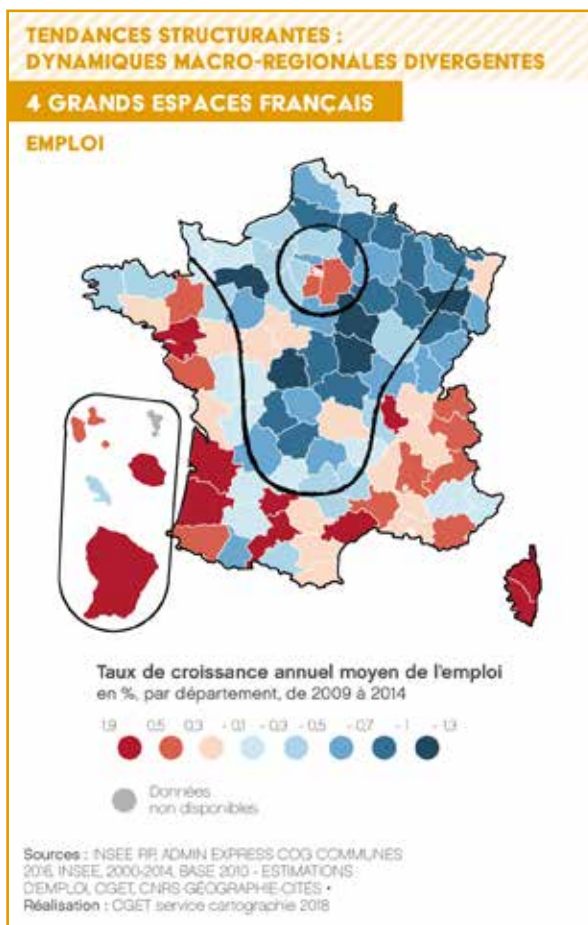
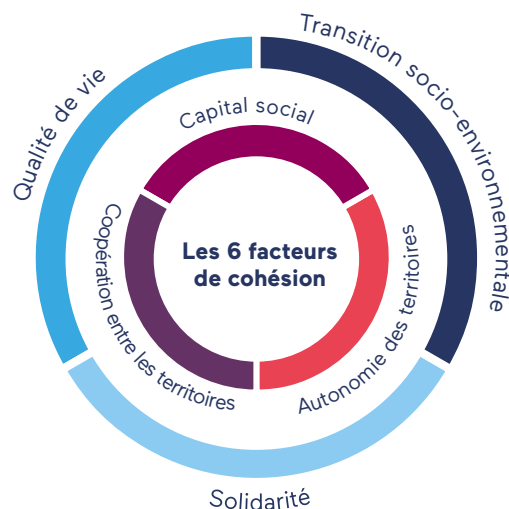
Une recomposition des territoires accélérée

À la suite de la crise économique, la France voit sa géographie profondément renouvelée par cinq grandes dynamiques : métropolisation ; périurbanisation ; maillage inégal des villes petites et moyennes dans le pays ; divergence de trajectoires entre les espaces ruraux ; désindustrialisation et reconversion industrielle.

Quatre territoires se distinguent

- L'arc nord-est, fragilisé au niveau social, économique et démographique.
- L'arc occidental et méditerranéen, porté par un dynamisme démographique et économique.
- L'Île-de-France, moteur économique mais faiblement attractif.
- Les territoires d'outre-mer, qui cumulent les vulnérabilités.

LE BAROMÈTRE DE LA
COHÉSION DES TERRITOIRES



On veut dépasser l'idée d'une France binaire, qui oppose des gagnants, les métropoles, à des perdants de la mondialisation, les territoires ruraux.
Le rapport distingue quatre France, chacune avec ses atouts et « fragilités ».



Hugo Bevort,
directeur des stratégies territoriales



1

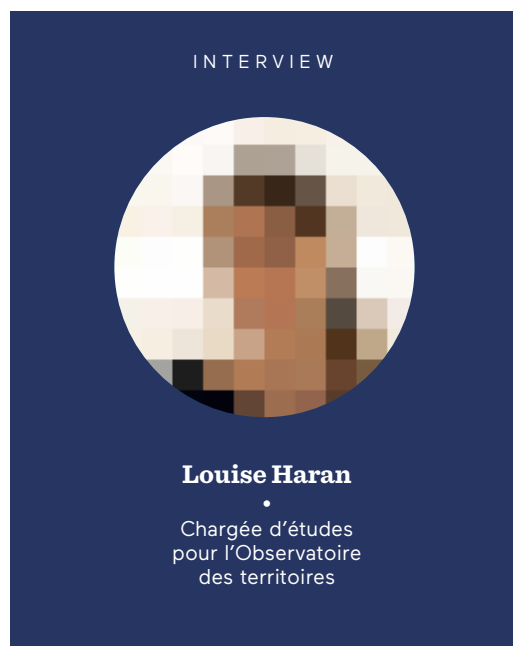
français sur 10
déménage chaque année

3/4

restent dans le même
département

— Observatoire des territoires

La mobilité résidentielle et ses impacts territoriaux



Louise Haran

Chargée d'études
pour l'Observatoire
des territoires

L'Observatoire des territoires a publié, en 2018, son septième rapport.

Les Français déménagent-ils souvent ?

LOUISE HARAN : Oui et non. Chaque année, seuls 11 % des Français changent de logement : c'est une minorité, mais qui reste légèrement supérieure à la moyenne européenne (9 %). Autre constat : près des trois quarts des Français qui déménagent se réinstallent dans le même département, mais avec de fortes différenciations sociales ; les jeunes, les cadres et les plus diplômés sont ceux qui partent le plus loin.

Quels impacts de la mobilité sur les territoires ?

L. H. : Depuis cinquante ans, les mobilités résidentielles ont dessiné les traits de la géographie française telle qu'on la connaît aujourd'hui : des espaces périurbains étendus et un fort dynamisme des littoraux et des régions du Sud, notamment. Nous montrons aussi que ces mobilités, loin de « mélanger » les populations, ont pour effet d'accroître la séparation des différents groupes sociaux dans l'espace.

Quelles sont les nouveautés de ce rapport 2018 ?

L. H. : Cette année, le CGET a créé une application de diagnostic territorial, qui permet de consulter les résultats du rapport dans chaque territoire. Dans un esprit de transparence et de collaboration, les données utilisées pour réaliser les analyses sont également mises à disposition : il est ainsi possible de les reproduire, et, bien sûr, de les améliorer !

SITE INTERNET  **Découvrez le rapport, ses outils mais aussi un espace de cartographie interactive sur**
www.observatoire-des-territoires.gouv.fr !

Développement économique et emploi dans les quartiers prioritaires



SITES INTERNET ✨ Découvrez le rapport, ses outils mais aussi un espace de cartographie interactive sur onpv.fr !
Une nouvelle formule simplifiée pour le site sig.ville.gouv.fr en 2019 !

25%
de chômage
dans les quartiers
prioritaires, contre 9,5 %
en moyenne nationale



Le développement économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les thématiques principales du rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville.

Quelle est la situation de l'emploi dans les QPV ?

PASCAL DIEUSAERT : Depuis trois ans, la situation de l'emploi s'améliore dans ces quartiers, comme hors de ces quartiers, avec une baisse de 2 points du taux de chômage en QPV. Cependant, ce dernier reste plus de 2,5 fois supérieur à celui de la France métropolitaine. Les conditions d'emploi sont un peu plus précaires que dans les autres quartiers et on y trouve une majorité d'ouvriers et d'employés. Néanmoins, la situation des jeunes se rapproche de plus en plus de celle des jeunes hors QPV. Nous avons mis cela en regard du niveau d'éducation atteint par les jeunes à leur sortie de scolarité.

Et en matière de développement économique ?

P. D. : Nous avons constaté une évolution du nombre d'entreprises en quartiers prioritaires avec une forte croissance dans le domaine des transports de personnes. C'est le cas d'une nouvelle entreprise sur cinq. La création d'entreprise se fait majoritairement dans des quartiers ayant déjà une forte dynamique et bénéficiant de transports en commun.

En dehors des données nationales, avez-vous réalisé des focus territorialisés ?

P. D. : Oui, nous avons par exemple travaillé avec l'Insee sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire précocement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur les entreprises informelles à Mayotte. Et une chercheuse a traité de la question du rôle des acteurs locaux dans la création d'entreprise sur le territoire de Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis.

_____ Conseil national des villes

De nouveaux membres et deux nouveaux avis rendus

Le Conseil national des villes (CNV), placé auprès du Premier ministre et dont le CGET assure le secrétariat, a accueilli en mars 2018 un nouveau vice-président, Patrick Braouezec, président de Plaine Commune en remplacement d'Olivier Klein, nouveau président de l'Anru. Il travaille désormais aux côtés de Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et également vice-présidente, sur l'ensemble des saisines du CNV. Le collège habitant a également été renouvelé par tirage au sort, effectué par le ministre Julien Denormandie, le 16 novembre.

En assemblée plénière, en juin 2018, le CNV a débattu et adopté deux nouveaux avis :

- **La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics des QPV** : grande cause nationale pour le quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes suppose de changer les mentalités et de déconstruire les représentations stéréotypées, dès le plus jeune âge. Elle doit être portée par une volonté politique de l'ensemble des décideurs des contrats de ville et des concepteurs et techniciens des projets sociaux et urbains.

- **Les « laissés pour compte » du passage au « tout numérique »** : le choix de la dématérialisation de l'accès aux services publics est inéluctable. Le CNV fait cependant le constat que les fractures territoriales s'accroissent et que de nombreux citoyens usagers ne bénéficient plus des mêmes droits. Considérant que l'accès au numérique pour toutes et tous est un droit commun opposable, le CNV a formulé 30 recommandations dans ce sens.



Tirage au sort des nouveaux membres du collège habitant, le 16 novembre.



**FABIENNE KELLER
ET PATRICK BRAOUEZEC,**
vice-présidents du CNV

L'année 2018 a été riche et les membres du CNV très sollicités et impliqués.

Un bouillonnement d'idées dû à l'originalité de la composition du CNV et au croisement des échanges fructueux entre les différents acteurs (élus, associations, entreprises, personnalités qualifiées et habitants) qui permettent « le pas de côté » que ne peuvent faire les administrations. La qualité de ce travail collégial de l'instance et des contributions opérationnelles, souvent inédites, a été saluée par les ministres. Nous souhaitons qu'en 2019, l'ensemble des recommandations des avis du CNV, notamment sur les JO 2024, l'image des quartiers dans les médias, la place des femmes et les usages du numérique, soient suivis d'effets, ce que permet la fluidité des rapports avec le CGET. Les membres du CNV resteront vigilants sur la mise en œuvre effective, dans les territoires, des mesures en faveur des habitants des quartiers et attentifs au contexte de cohésion sociale.



Programme des études

30 études pour éclairer l'action publique

Le CGET a réalisé, en interne, avec des cabinets de consultants ou avec des laboratoires universitaires, 30 études en 2018 pour identifier les transformations des territoires, nourrir le débat et aider à la prise de décision publique.

Quelques études emblématiques

- **Développer la cohésion des territoires** : par des études transversales sur *L'esprit critique des jeunes des quartiers* ou *Les liens entre mobilité résidentielle et trajectoires professionnelles*, mais aussi des travaux ciblés sur des territoires spécifiques : le Grand Paris, le Centre de la France, les villes moyennes du Grand-Est, l'Est guyanais...
- **Identifier des leviers d'action pour accompagner les territoires** : avec, par exemple, *Le testing sur les discriminations à l'embauche*, *La rétraction des services dans les villes petites et moyennes*, *Les pratiques du tourisme fluvial*, *Le développement des tiers-lieux*.
- **Évaluer et transformer l'action publique** : notamment les maisons de santé pluridisciplinaires, les schémas d'accessibilité des services au public, les politiques numériques ou la co-construction des contrats de ville avec les conseillers citoyens.



Partager les connaissances et bonnes pratiques

Le CGET travaille en collaboration avec d'autres ministères et opérateurs de l'État, et associe les acteurs locaux et les collectivités territoriales à ses travaux : Villes de France et Atout France pour l'étude sur *Les pratiques touristiques des villes moyennes* ; *L'évaluation des pôles de compétitivité* avec France Stratégie ; l'étude sur *L'intelligence artificielle* avec la Direction générale des entreprises (DGE) et TECH'IN France.

Valoriser les ressources, auprès de tous les publics



Déjà six numéros pour la nouvelle collection *En détail – synthèse* : les principaux résultats d'une étude résumés en quelques pages.



Deux fois par mois, le bulletin *Veille & territoires* sélectionne analyses d'experts et publications de référence. Nouveauté 2018, trois hors-séries : santé, innovation publique et périurbain.



Le nouveau visage des régions françaises : portrait de nos treize régions en chiffres et en cartes.



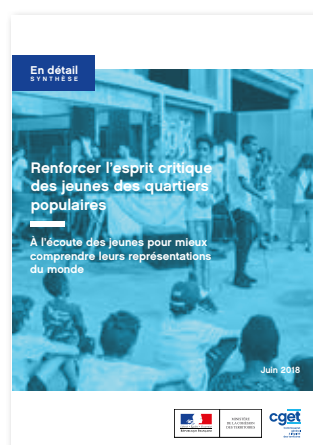
58

études lancées

40 nationales et
18 territoriales
(pilotes par les
préfectures de région)

Un budget total de

2,6 M€



SITE INTERNET  cget.gouv.fr,
rubrique Ressources

EN BREF

4 Fabriques prospectives

Comment apporter aux territoires une ingénierie permettant d'anticiper les transformations sociétales à venir ? C'est l'objectif des quatre « Fabriques prospectives » lancées par le CGET en 2018 et animées par des prestataires qualifiés. Elles appuient la réflexion stratégique de collectivités territoriales

volontaires, intégrant les acteurs locaux. Les quatre Fabriques en cours abordent les thèmes du vieillissement de la population, de la coopération entre métropoles et territoires environnants (avec France Urbaine et l'AdCF), de l'industrie (AdCF) et des communautés XXL (AdCF).



—— Séminaires

Animer les réseaux dans les territoires

En 2018, le CGET a poursuivi son rôle d'animateur de réseaux dans les territoires au travers de rencontres et séminaires. Focus sur deux sujets majeurs.

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Pour leur réunion bimestrielle du 17 septembre, le CGET a réuni les préfets délégués à l'égalité des chances et les sous-préfets Ville, à Paris, afin d'échanger sur la nouvelle feuille de route de la politique de la ville et la concrétisation, sur le terrain, des 40 mesures qui en sont issues.

Le programme Action Cœur de Ville

Le 17 avril 2018, le CGET a réuni les référents de l'État et les partenaires pour lancer le programme Action Cœur de Ville. Le 26 juin, les élus des 222 collectivités bénéficiaires



du programme étaient rassemblés par le CGET à l'occasion d'une première rencontre nationale. Le CGET a également organisé un séminaire de formation des directeurs de projets de chacune des 222 villes, les 17 et 18 octobre.

Et aussi...

Des rendez-vous réguliers, organisés par le CGET, sont destinés aux secrétaires généraux pour les affaires régionales (Sgar) et à leurs équipes, aux délégués du préfet, aux préfets délégués pour l'égalité des chances, aux sous-préfets Ville, aux agents des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des directions départementales de la Cohésion sociale (DDCS), ainsi qu'aux référents ruralité et aux référents services au public des préfectures de département.





Le ministre Sébastien Lecornu
à la rencontre des élus locaux au salon
des maires 2018.

Animation du dialogue

Co-construction des politiques publiques

Depuis plusieurs années, le CGET fait de la co-construction des politiques publiques avec les acteurs locaux un axe fort de son mode d'intervention. Le CGET mène ainsi une réflexion sur l'évolution des contrats de ruralité avec l'Association des petites villes de France (APVF), l'Association des maires de France (AMF), le réseau des familles rurales et l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local (Unadel). Objectif : identifier les points forts et les améliorations possibles de ces contrats. Autre exemple, sur la revitalisation des centres-bourgs, le CGET réfléchit avec l'APVF, l'Association des communautés de France (AdCF) et Régions de France aux moyens de mieux accompagner les projets des collectivités en la matière.



EN BREF

26 000 acteurs de terrain formés

Lancé fin 2015, le plan Valeurs de la République et laïcité visait la formation de 20 000 acteurs de terrain en deux ans. Au vu de l'utilité et du succès de la formation, le déploiement prend de l'ampleur : 26 000 acteurs de terrain ont ainsi été formés, en deux ans et demi, par un réseau de 240 formateurs nationaux et 2 000 formateurs régionaux. Le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a fixé un nouvel objectif ambitieux de 20 000 acteurs de proximité formés chaque année. Pour y répondre, le CGET a conçu un format d'une journée, plus court et adapté à de nouveaux publics.



Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, ouvre l'événement de Lille le 5 novembre.

____Événements

Clôture des 40 ans de la politique de la ville



Trois événements nationaux en région, co-organisés par le CGET et les villes hôtes (Lille, Lyon et Arras) ont été programmés à l'occasion des 40 ans de la politique de la ville. Un dernier événement national s'est déroulé à Paris.

Les 5 et 6 novembre, la métropole de Lille a accueilli le premier événement en présence de la ministre Jacqueline Gourault : les Journées (R)évolutions ont questionné les liens entre innovation et politique de la ville.

Les 13 et 14 novembre, c'est Lyon qui a réuni les acteurs de la culture. Ils ont échangé et débattu autour des thèmes suivants : comment la politique de la ville a transformé les politiques culturelles ? Comment les politiques publiques dans les territoires ont-elles fait bouger la culture ?

Les 3 et 4 décembre, à Arras, il a été question des acteurs engagés au service de l'humain, afin de tracer de nouvelles perspectives pour ces métiers de terrain. L'ensemble de ces manifestations s'est conclu, le 18 décembre, à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris, par une présentation notamment de l'étude Habitat et vie sociale, *Des opérations Habitat et vie sociale (HVS) au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)*.



L'objectif était de parler des quartiers et de montrer, à travers des témoignages et des illustrations concrètes, ce que la politique de la ville a pu apporter aux habitants et à la société dans son ensemble. Au final, ces manifestations ont permis de réunir plus de 1 200 participants. Nous travaillons désormais à définir un programme de collaboration avec les acteurs de la politique de la ville, au sens large, pour poursuivre et approfondir les réflexions issues de ces journées « rétro-prospectives ».

Aminata Keita et Christophe Girard,
*chargés de mission
au pôle animation territoriale*





Exposition des photos de femmes du quartier de la Grande Borne, à Grigny, prises pendant quatre mois par le photographe Boris Le Hir de Fallois. Le 8 mars, le ministre Julien Denormandie a rencontré ces femmes au CGET.

—— Égalité femmes-hommes

Lutte contre les inégalités sexuées dans les territoires

Grande cause du quinquennat, l'égalité femmes-hommes est un enjeu majeur dans les territoires fragiles, pour lequel le CGET s'engage à travers différentes actions valorisées lors du comité interministériel du 8 mars :

Mesurer et analyser les inégalités

- Kit de données sexuées territorialisées par l'Observatoire des territoires : une soixantaine d'indicateurs permettant de consulter les inégalités sexuées de l'échelle communale à nationale.

ÉTUDE

sur l'accès à l'emploi des femmes dans les territoires ruraux, permettant d'identifier les freins et leviers et de proposer des outils et démarches concrètes pour intégrer cet enjeu aux politiques publiques locales.

Taux de chômage des femmes et des hommes :

Dans les QPV

22,3%

26,7%

Hors QPV

8%

8,2%

Source : données enquête Emploi de l'Insee (2017), extraits du rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville

Taux de chômage déclaratif

Communes très peu denses

11,8%

9,9%

Source : données recensement de la population de l'Insee (2015), extraits du site de l'Observatoire des territoires

Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les territoires

- 25 marches exploratoires, menées dans 7 villes par France médiation avec le soutien du CGET en 2018 : pour identifier les dysfonctionnements urbains – accessibilité, cadre de vie, tranquillité publique, sentiment d'insécurité – des quartiers prioritaires de la politique de la ville et permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public.
- Plus de 60 partenariats entre MSAP* et Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), afin d'informer et orienter le public sur les questions d'accès aux droits, à l'emploi, à la santé, à la sexualité ou encore les violences faites aux femmes.

*sur les MSAP, voir p.21

Innovation publique



Repenser l'action publique et bousculer les idées reçues : les agents du service public

ont pu, du 19 au 25 novembre, imaginer une administration plus agile et adaptée aux besoins des citoyens.

Le CGET a co-organisé une journée d'immersion dans l'univers des tiers-lieux, avec Sciences Po Lille et la métropole de Lille ainsi qu'une initiation à l'innovation publique avec le Lab110bis de l'Éducation nationale. Les « experts » du CGET ont également été interviewés sur la chaîne web Acteurs publics TV, qui avait installé son plateau dans le hall de Ségur, à Paris.



400 acteurs

qui font vivre la culture en milieu rural

ont été reçus au CGET, le 29 juin 2018. Dans les zones rurales, qui comptent plus de 20 millions d'habitants, de nombreuses initiatives, notamment associatives, se déploient pour donner accès à la culture et aux pratiques artistiques, et en faire un levier de dynamisme territorial. Nombre d'entre elles reçoivent le soutien des collectivités locales, de l'État et de l'Union européenne à travers différents dispositifs. Cette journée a favorisé la mise en réseau des différents acteurs qui ont partagé et confronté leurs expériences.

La Relève scientifique

Un nouveau regard sur la politique de la ville

Une fois par mois, la Relève scientifique invite des jeunes chercheurs à venir présenter et échanger sur leurs travaux dans le domaine de la politique de la ville. Une initiative lancée, en 2018, par le CGET, en partenariat

avec la Fondation de la maison des sciences de l'Homme et le Cevipof (Sciences Po Paris), afin d'encourager l'émergence de jeunes talents et de renouveler la pensée scientifique sur cette politique publique.

La ville en questions

Organisée par le CGET, le Cerema, la Fnau, l'Insee et l'AdCF, la 16^e édition du séminaire de l'observation urbaine a réuni, le 30 novembre, à Paris, près de 200 participants sur le thème « Urbain or not

urbain? Comment définir et mesurer la ville? ». Malgré les progrès importants accomplis dans la connaissance des villes, il demeure paradoxalement difficile d'en donner une définition globale de par ses

multiples dimensions : politique, juridique, sociale, économique, fonctionnelle et morphologique. Experts géographes, statisticiens et urbanistes sont intervenus pour apporter leurs éclairages.



ÉDITEUR : Commissariat général à l'égalité des territoires ; **RÉDACTION :**
Service communication avec l'ensemble des équipes du CGET ; **CONCEPTION**
ET RÉALISATION : Citizen Press ; **IMPRESSION :** Baudelaire

CRÉDITS PHOTOS : P4. ©CGET et Préfecture de Seine-et-Marne ;
P5. ©Mohamed Khalfi ; P8. ©Mohamed Khalfi, ©DR ; P12. ©Hugues-Marie DUCLOS
; P14. ©Anthony Voisin ; P16. ©Dan.Aucante-2016, © Fabrice Neddham ;
P17. ©Helene David ; P18. ©DR, ©Hugues-Marie DUCLOS ; P20. ©France Keyser /
MYOP ; P21. Anthony Voisin ; P23. ©Benjamin Bechet ; P24. ©DR, ©Eric COUDERC_
Caisse des Depots 2016 ; P25. ©Eric COUDERC_Caisse des Depots 2016 ;
P26. ©DR, ©DR, ©Christophe Audebert ; P28,.29. ©Arnaud Brunet / ACOME ;
P30. ©Mohamed Khalfi, ©MEDDTL - Arnaud Bouissou ; P32.33. ©Hugues-Marie
DUCLOS, ©CGET ; P34. ©Vincent Lecigne/MEL ; P37. ©DR ; P38. ©Hugo Vanmalle/
CGET ; P39. ©Anthony Voisin, ©DR, ©Léa Rumeau/CGET ; P40.41. ©Léa Rumeau/
CGET ; P42.43. ©DR ; P44. ©Vincent Lecigne/MEL, ©Anthony Voisin ;
P45. ©Mohamed Khalfi ; P46. ©Mohamed KHALFI ; ©DR.

NOUS SUIVRE



NOS PUBLICATIONS

Retrouvez nos études,
rapports et analyses sur
cget.gouv.fr/publications



NOTRE NEWSLETTER

Quartiers & Territoires
Toutes les deux semaines,
suivez l'actualité de la politique
de la ville et de l'aménagement
des territoires



NOTRE CARTOTHÈQUE

Plus de 1 600 cartes à
télécharger pour mieux
comprendre les enjeux
territoriaux

NOS RÉSEAUX SOCIAUX



@cget_gouv



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

20, avenue de Ségur
TSA 10717
75 334 Paris Cedex 07
Tél. : 01 85 58 60 00 - info@cget.gouv.fr